

COMPTE RENDU DU BUREAU DIRECTEUR

22 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier à dix-huit heures,

le Bureau de l'association COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL s'est réuni au siège de l'association, sur convocation de son Président.

Sont présents : Jean-Luc LIGUORI, Françoise TERNOIS, Cathy ELIE, Reza AÏT-OUARAB.

Est excusé : Patrick METAYER.

Sont également présents : Mathieu PERRU, administrateur invité ; Isabelle ROUSSEL et Olivier Clermont, salariés.

Tous les présents ont rempli la feuille de présence en entrant en séance, qui demeure annexée au présent compte-rendu.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour de la réunion :

- approbation du compte-rendu du Bureau directeur du 12 décembre 2017 ;
- point sur la situation comptable ;
- point sur l'organisation des finales au Kindarena ;
- problème d'arbitrage;
- préparation de l'assemblée générale de juin 2018 à Forges-les-Eaux ;
- informations et questions diverses.

Le Président, préalablement à la réunion, souhaite la bienvenue à Antonin CLERMONT et félicite les parents pour cet heureux événement, et présente également ses vœux à l'ensemble des présents à l'occasion de la nouvelle année. Le Président souhaite enfin un bon anniversaire à la Trésorière, Françoise TERNOIS.

Le Président donne alors la parole aux administrateurs.

Personne ne demandant la parole, les points suivants sont alors successivement abordés :

Approbation du compte-rendu du Bureau directeur du 12/12/2017

Le Bureau Directeur adopte, à l'unanimité et sans réserve, le compte-rendu du précédent Bureau directeur.

Point sur la situation comptable

Françoise TERNOIS, trésorière, indique que la trésorerie est de 135 015 € au 22 janvier 2018. Cette situation comptable est plutôt bonne, et en ligne avec les attentes du budget établi.

La comptabilité de l'exercice 2017 est en cours de finalisation. Elle comprendra notamment les sommes engagées et à engager pour l'organisation de l'événement au Kindarena des 2 et 3 juin 2018, sous forme de provisions.

Point sur l'organisation des finales au Kindarena

1. Reza AÏT-OUARAB indique qu'il s'est rendu, accompagné du Président du Comité, le 20 décembre 2017, au Département de Seine-Maritime, et a obtenu une subvention de 8 000 €. Une centaine de chasubles ont également été fournis par le Département.

La Métropole (M. BAYLET) ne peut subventionner l'événement car les subventions sont orientées vers le sport de haut niveau. Toutefois, le Comité 76 déposera un dossier de soutien directement auprès du Président de la Métropole.

L'adjointe aux sports de la Ville de Rouen (Mme BALLUET) doit recontacter le Comité prochainement.

Un contact a été établi avec la Région Normandie, notamment son service à l'économie sociale et solidaire, pour la mise en circulation au cours de l'événement de billets en monnaie locale (agnel et monnaie normande) à titre de « monnaie de festival ».

2. La facture de location du Kindarena a été encore renégociée (9 700 € environ). Pour mémoire le montant initial était de l'ordre de 12 000 €.

3. Le Comité rencontrera la société Acticap pour le financement d'un fauteuil roulant de sport. Le concessionnaire BMW Rouen a validé l'idée d'une participation financière sous forme de sponsoring (rdv pris pour le 07 février). La concession ayant été rachetée par un groupe parisien, la validation définitive doit survenir courant mars 2018.

La société MDRONE a validé un partenariat pour la réalisation d'une vidéo institutionnelle de l'événement + 10 vidéos (1 par match) en échange d'affichages publicitaires sur les différents supports publicitaires du Comité existants ou à venir (Site Internet, Chaîne Youtube, page Facebook principalement).

La société BUROLOGIC (distributeur XEROX) réalisera gratuitement les impressions de flyers et invitations en échange d'affichages publicitaires sur les différents supports publicitaires du Comité existants ou à venir (Site Internet, Chaîne Youtube, page Facebook principalement).

La société XAVIER HAUVILLE TRAITEUR fournira la gratuité totale des tables VIP (et pourra mettre à disposition deux serveurs pour la soirée) en échange d'affichages publicitaires sur les différents supports publicitaires du Comité existants ou à venir (Site Internet, Chaîne Youtube, page Facebook principalement).

La société LIDL, partenaire de la FFHB a été contactée par le Président du Comité. A la demande de Mme Léa RUBINSZTAJN, responsable marketing grand événements chez LIDL un dossier de partenariat sera déposé le lundi 29/01/2018. Il est noté que le vice président de la FFHB Jean-Paul FEUILLAN souhaite que le Comité se recommande de la FFHB.

La Caisse d'Épargne de Normandie, partenaire de la FFHB sera contacté le 30/01/2018.

La société COQUATRIX CHAUD FROID à Eslette, spécialisée dans les matériels et accessoires de cuisine professionnels, fournira tout l'équipement nécessaire sur l'événement pour la buvette (snacking, crêpières, gaufriers, machine à glace italienne, etc.) en échange d'affichages publicitaires sur les différents supports publicitaires du Comité existants ou à venir (Site Internet, Chaîne Youtube, page Facebook principalement).

Une version actualisée du budget est annexée au présent compte-rendu.

4. Un projet d'affiche est adopté par le Bureau, et sera mis à l'impression dans les meilleurs délais. Les plaquettes seront mises à jour dans les meilleurs délais.

5. Présentation des packs sponsoring :

- 500 € : accès VIP samedi ou dimanche (4 personnes, personne supplémentaire 50 €), logo page facebook, logo sur le site du Comité ;

- 1 000 € : accès VIP 6 personnes (conditions idem), logo page facebook, logo sur le site du Comité, logo sur les affiches ;

- 2 500 € : accès VIP 8 personnes (conditions idem), logo page facebook, logo sur le site du Comité, logo sur les affiches, visuels extérieur Kindarena, présence sur mur de leds, 3 annonces-micro par jour ;

- 5 000 € : accès VIP 10 personnes (conditions idem), logo page facebook, logo sur le site du Comité, logo sur les affiches, visuels extérieur Kindarena, présence sur mur de leds, 3 annonces-micro par jour, écran mobile, annonce à la remise des prix ;

+ en option pour tous les packs : vidéo sur la Chaîne Normande 500 €, autocollant sur le parquet 1 000 €.

6. Les conditions générales de vente et de sponsoring sont en cours de rédaction.

Problèmes liés à l'arbitrage

1. Le nombre total d'arbitres a été fortement réduit au début de l'année (-25 personnes!) ce qui pose des problèmes pour la couverture de tous les matches. C'est la première fois que le Comité rencontre un tel problème, même si Patrick MEZZARA (Président de l'E.D.A.) et Olivier CLERMONT (C.T.F.) travaillent sur le sujet.

Le Président rappelle que, chaque semaine, une cinquantaine de matches ont lieu et remercie la Ligue de Normandie qui met à notre disposition certains arbitres. Il est rappelé que le rôle du Comité est d'inciter chacun des acteurs licenciés des clubs de s'investir à l'arbitrage. Une réflexion de l'ensemble des membres du C.A. sera engagée lors de réunion du 16/02/2018.

Isabelle ROUSSEL signale également que le projet de l'arbitrage (annoncé en AG LIGUE en 2015 et pourtant toujours incertain) a pu démotiver certains bénévoles et arbitres.

2. Le Président aborde alors le dossier de Monsieur Jordane GRENOT. Il rappelle qu'il l'avait été reçu en début de saison 2017-2008 en présence de M. RUAULT Jean-Luc, Président du club de Quevilly-Couronne HB.

Considérant que M. GRENOT n'avait pas été poursuivi par la FFHB, il avait été décidé que M. GRENOT pouvait arbitrer au niveau départemental.

Or, il apparaît que deux clubs (US LILLEBONNE/GRAVENCHON et CMS OISSEL) ont adressé au Comité 2 courriers suite à la rencontre départementale disputée le 18/11/2017, faisant apparaître que M. GRENOT aurait fermé la FDME sans référer aux officiels responsables de chaque club.

D'autre part, un courrier de deux jeunes arbitres qui ont dirigés le samedi 13 01/2018 sur un match de championnat de France moins de 18 ans (St Nicolas d'Alhiermont - Galaxy 62) indique que M. GRENOT a effectué un suivi sans en avoir été mandaté par la Ligue de Normandie ou le Comité 76 et a refusé de s'inscrire sur la FDME. De plus il est fait lecture des différentes remarques écrites par des dirigeants de St Nicolas d'Alhiermont présents sur le match.

Malgré ces problèmes constatés, le Président souligne qu'en aucune manière la qualité de l'arbitrage de Monsieur GRELOT n'est remise en cause.

Le Bureau Directeur, après en avoir débattu et à l'unanimité, décide de transmettre à la Ligue de Normandie l'ensemble des pièces du dossier pour traitement par la commission territoriale de discipline. Un courrier en recommandé avec A.R. doublé par un envoi par courriel sera adressé à Monsieur Jordane GRENOT l'informant :

- des dispositions prises par le Bureau Directeur du Comité 76.
- qu'il n'assurera plus aucun arbitrage pour le compte du Comité 76, jusqu'au rendu des décisions de la commission ad hoc.

Ces informations seront communiquées à M. RUAULT Jean-Luc, Président du club Quevilly/Couronne HB par lettre recommandée avec AR et doublé par courriel.

Préparation de l'assemblée générale de juin 2018 à Forges-les-Eaux

La préparation de la prochaine AG du Comité 76 est confiée à M. Patrick METAYER, secrétaire Général.

Il devra être tenu compte de l'ensemble des remarques (points forts/points faibles) présentées lors du dernier CA.

Le Président exprime son souhait de voir tous les administrateurs réunis en un seul espace lors de la prochaine assemblée générale, afin d'en souligner l'unité et le fonctionnement collectif.

Reza AÏT-OUARAB indique également que les comptes - rendu des différents présidents de commission devront cette année être fournis au plus tard un mois avant l'assemblée afin de faciliter l'organisation des supports de communication.

Un déplacement sera effectué sur site dans les meilleurs délais afin de prendre contact avec les services techniques qui nous recevront et réfléchir aux besoins nécessaires au bon déroulement de l'AG.

Informations et questions diverses

1. Les bulletins de salaire du Comité ne seront plus réalisés par l'APSJ 76, mais par le cabinet d'expertise-comptable FCN, au Tréport, à compter de la signature de leur lettre de mission. Cette décision du Bureau est motivée par diverses insuffisances du premier prestataire, notamment en matière de délais de fourniture des bulletins de salaire et par l'augmentation significative des prestations demandées (+50%).

2. Le Président et Mélanie GOBOURG, administratrice, ont assisté à une réunion sur la féminisation du handball organisée par Normandie Handball Académie, au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

- éviter tout doublon d'action entre les différentes instances du handball ;
- comment féminiser le handball;
- Mélanie GOBOURG représentera le Comité aux prochaines réunions, comme étant mandatée à cet effet par le Bureau directeur.

Pour mémoire il est rappelé que Mme Mélanie GOBOURG anime le groupe de réflexion sur la féminisation au sein du Comité 76 suite à la décision du Bureau Directeur du 12/12/2017.

3. Les Présidents de Comité ont été invités les 16 et 17/02/2018 par la FFHB pour réfléchir sur les vœux à présenter à l'assemblée générale de la FFHB, mais le Président indique qu'il ne pourra y assister car indisponible ce jour-là. Il en informera ses collègues Présidents qui le représenteront. D'autre part, il rappelle que le CA du 16/02/2018 est programmé depuis longtemps et qu'il ne souhaite pas le déplacer.

4. Patrick METAYER, secrétaire général, a rendu visite GONNEVILLE LA MALLET, et a rencontré Madame LEBAS (adjointe au sport) et constaté avec elle les conditions déplorables de pratique du handball par les enfants de la commune. La Mairie s'est engagée, afin de remédier à cette situation de construire un terrain extérieur pour permettre une pratique en toute sécurité. Une réflexion en commun sera menée prochainement sur les actions qui pourront être menées en 2018-2019.

5. Le Président indique qu'il a demandé un devis pour le remplacement de tous les maillots (garçons et filles) à raison de 16 maillots, shorts et vestes, dûment floqués, par équipe, le prestataire HN Sports s'engageant à offrir l'habillement des deux gardiens de but. Le dossier est transmis à M. AÏT Reza pour les suites utiles.

6. Une étude a été menée pour la couverture assurantielle des déplacements des bénévoles et administrateurs du Comité. Deux devis ont été présentés par les assureurs MatMut et Aviva. Après étude comparative, le Président propose de retenir la société AVIVA. Mme TERNOIS Françoise est mandatée pour finaliser ce dossier dans les meilleurs délais et en tout état de cause avant le prochain C.A.

Une assurance a été demandée pour couvrir les risques, notamment financiers, inhérents à l'organisation des finales au Kindarena les 2 et 3 juin 2018.

7. Une formation a été financée par le Comité au bénéfice de Mélanie GOBOURG, qui est désormais qualifiée (et reconnue comme telle) comme chargée de développement du « handfit » dans les clubs. Le Comité l'invitera à faire une démonstration au cours de l'événement de juin 2018 au Kindarena.

Delphine BOUCAULT est également en formation professionnelle : la formation sera prise en charge par le Comité, dans l'attente de son remboursement par l'OPCA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quinze minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Vice-Présidente, en l'absence du Secrétaire général.

Secrétaire de séance

Mathieu PERRU

Le Président

Jean-Luc LIGUORI

